



États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Fondation communautaire d'Ottawa

États financiers

pour l'exercice terminé 31 décembre 2010

Table des matières

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
Bilan	4
Notes complémentaires aux états financiers	5



Rapport de la direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation communautaire d'Ottawa (la Fondation) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions comptables importantes suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales conventions comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôles internes conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser les états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le Comité de finance et d'audit du Conseil d'administration a rencontré la direction et l'auditeur externe afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Collins Barrow Ottawa s.r.l., auditeur externe indépendant nommés par la Fondation. Le rapport de l'auditeur qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.

Barbara McInnes
Présidente - directrice générale

Ron Olsen
Directeur, finances et administration

Rapport de l'auditeur indépendant

Pour les membres du Fondation communautaire d'Ottawa

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation communautaire d'Ottawa (la "Fondation"), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et l'états des résultats et de l'évolution de soldes de fonds, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation communautaire d'Ottawa au 31 décembre 2010, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des principes comptables généralement reconnus du Canada ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Collins Barrow Ottawa s.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
le 26 avril 2011
Ottawa (Ontario)

Fondation communautaire d'Ottawa
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)

	Fonds de dotation		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		Fonds d'opérations		Éliminations interfonds		Total des fonds	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Revenus										
Dons	4 677 \$	1 351 \$	3 313 \$	3 949 \$	5 \$	15 \$	- \$	- \$	7 995 \$	5 315 \$
Fonds de dotation - FCO	-	-	-	-	52	42	(52)	(42)	-	-
Revenus de placement (pertes) (note 5)	4 901	12 169	-	-	63	115	-	-	4 964	12 284
Fonds pour distribution - bienfaisance (note 5)	-	-	3 371	-	-	-	(3 371)	-	-	-
Frais de service (note 5)	-	-	-	-	1 119	1 102	(1 110)	(1 095)	9	7
Autres revenus	-	-	329	178	11	26	(331)	(178)	9	26
	9 578	13 520	7 013	4 127	1 250	1 300	(4 864)	(1 315)	12 977	17 632
Dépenses										
Fonds pour distribution - bienfaisance (note 5)	3 371	-	-	-	-	-	(3 371)	-	-	-
Subventions et programmes	-	10	6 638	4 506	52	27	(383)	(220)	6 307	4 323
Frais de placement	289	286	127	336	5	8	-	-	421	630
Frais de service (note 5)	1 081	1 088	29	7	-	-	(1 110)	(1 095)	-	-
Salaires et avantages sociaux	-	-	-	-	963	909	-	-	963	909
Autres frais d'administration	-	-	-	-	236	227	-	-	236	227
Amortissement - immobilisations corporelles	-	-	-	-	12	9	-	-	12	9
	4 741	1 384	6 794	4 849	1 268	1 180	(4 864)	(1 315)	7 939	6 098
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	4 837	12 136	219	(722)	(18)	120	-	-	5 038	11 534
Solde des fonds, en début d'exercice	80 026	67 840	3 878	4 650	476	356	-	-	84 380	72 846
Transferts interfonds	301	50	(301)	(50)	-	-	-	-	-	-
Solde des fonds, en fin d'exercice	85 164 \$	80 026 \$	3 796 \$	3 878 \$	458 \$	476 \$	- \$	- \$	89 418 \$	84 380 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation communautaire d'Ottawa

Bilan

31 décembre (en milliers de dollars)

2010

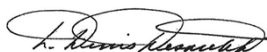
2009

	Fonds de dotation	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	Fonds d'opérations	Total des fonds	Total des fonds
Actif					
Encaisse et dépôts à court terme	5 \$	4 \$	234 \$	243 \$	239 \$
Comptes débiteurs	-	-	90	90	40
Placements (note 4)	86 046	3 803	162	90 011	84 982
Biens immobiliers (note 6)	300	-	-	300	300
Immobilisations corporelles (note 7)	-	-	8	8	8
	86 351 \$	3 807 \$	494 \$	90 652 \$	85 569 \$
Passif et solde des fonds					
Passif					
Subventions à payer et charges à payer	-	11 \$	36 \$	47 \$	315 \$
Fonds d'organismes	1 187	-	-	1 187	874
	1 187	11	36	1 234	1 189
Solde des fonds (note 3)					
Fonds de dotation					
Capital d'apport	88 651	-	-	88 651	83 975
Augmentation (diminution) du capital	(3 487)	-	-	(3 487)	(3 949)
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance (note 5)	-	3 796	-	3 796	3 878
Fonds d'opérations	-	-	458	458	476
	85 164	3 796	458	89 418	84 380
	86 351 \$	3 807 \$	494 \$	90 652 \$	85 569 \$

Au nom du Conseil d'administration :



Scott A. Wilson
Président du conseil



L. Denis Desautels, OC, FCA
Trésorier

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

1. Nature des activités et des fonds de la Fondation

La Fondation communautaire d'Ottawa (la Fondation) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*; elle est aussi un organisme de bienfaisance enregistré exempté de l'impôt. La Fondation regroupe des dons de bienfaisance dans des fonds de dotation ou à usage restreint, à partir desquels des montants sont mis à disposition pour la distribution de bienfaisance pour répondre à un large éventail de besoins et d'intérêts communautaires - arts et autres activités culturelles, bourses d'études, recherche scientifique et médicale, protection de l'environnement et problèmes sociaux. Lorsque le Conseil d'administration l'autorise, des sommes sont affectées à une cause ou un organisme de bienfaisance selon les souhaits des donateurs.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils reflètent les principales conventions comptables suivantes :

Méthode comptable

La Fondation constate les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Les dons destinés à des fonds de dotation individuels sont comptabilisés sous Capital d'apport. Les revenus de placement (pertes) du fonds de dotation et les déboursés pour couvrir les frais de service et les fonds pour distribution aux fins de bienfaisance (note 5) sont comptabilisés sous augmentation (diminution) du capital.

Le fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds affecté d'origine externe dans lequel la Fondation enregistre les dons dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion du fonds de dotation disponible pour distribution aux fins de bienfaisance (note 5).

Les revenus et les dépenses reliés à l'exploitation de la Fondation sont comptabilisés dans le Fonds d'opérations.

Les fonds d'organismes appartiennent à d'autres organismes de bienfaisance et sont mis en commun avec les fonds placés de la Fondation pour fin de placement. Au bilan, les actifs des fonds d'organismes sont présentés dans les actifs de la Fondation mais sont contrebalancés par les passifs des fonds d'organismes. Les revenus et les dépenses de ces fonds ne sont pas comptabilisés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

La Fondation communautaire d'Ottawa dispose de certains fonds de dotation dont des sommes sont affectées par les donateurs au soutien des activités d'exploitation de la Fondation.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les actifs et les passifs constatés à la date des états financiers, de même que sur le montant des revenus et des dépenses de la période. Les résultats réels peuvent différer des estimations de la direction à mesure que d'autres éléments d'information sont connus.

Placements

Les instruments financiers de la Fondation sont détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA - Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation. Ils englobent les placements détenus par les représentants de la Fondation et sont notamment constitués d'espèces et de quasi-espèces, d'obligations, d'actions, de contrats de change ainsi que la valeur de rachat de polices d'assurance. Les obligations, les actions, les contrats de change et la valeur de rachat des polices d'assurance sont comptabilisés à leur juste valeur marchande selon les cours du marché. L'encaisse et les placements à court terme, ce qui inclus des certificats de placements et des bons du Trésor, sont évalués au prix coûtant qui se rapproche de la juste valeur à la fin de l'exercice. L'achat et la vente de placements sont comptabilisés à la date de la transaction et les frais de transaction sont portés aux dépenses lorsque encourus et sont comptabilisés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds. Les revenus de placement (pertes) comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés calculés selon la méthode du coût moyen, les intérêts et les dividendes reçus, les intérêts courus ainsi que les gains ou pertes de change.

À l'exception des biens immobiliers et des immobilisations corporelles, les actifs et passifs de la Fondation sont tous considérés des instruments financiers et sont comptabilisés à leur juste valeur. La valeur comptable des comptes débiteurs, des subventions à payer et des charges à payer de même que celle du passif des fonds d'organismes se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Les organismes à but non lucratif ont le choix de se conformer ou non aux chapitres 3862, Instruments financiers – Informations à fournir, et 3863, Instruments financiers – Présentation, du Manuel de l'ICCA. La Fondation a choisi de continuer à divulguer et présenter ses instruments financiers conformément au chapitre 3861, Instruments financiers – Informations à fournir et présentation, dans ces états financiers. Cependant, la Fondation a fourni des informations supplémentaires qui précisent et quantifient, dans la mesure du possible et s'il y a lieu, la nature et l'ampleur des risques découlant de ses instruments financiers auxquels elle est confrontée et la façon dont elle les gère. Des détails à cet égard figurent dans la note 4.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

Devises étrangères

Les placements détenus en devises étrangères sont exprimés en dollars canadiens comme suit :

- les placements à leur juste valeur au taux de change en vigueur à la fin de la période; et
- les achats et ventes de placements au taux de change en vigueur à la date de la transaction des opérations correspondantes.

Contrats de change

La Fondation conclut des contrats de change à terme avec des contreparties autorisées à des fins de couverture seulement. Les montants des contrats ouverts sont présentés dans la liste des placements (note 4). À la fin de l'exercice, la valeur de ces contrats est équivalente au gain ou à la perte qui serait réalisé si les positions devaient être liquidées. Le gain ou la perte est comptabilisée comme « Revenus de placement (pertes) » aux états financiers. À la clôture des contrats, tout gain ou perte supplémentaire est comptabilisé comme « Revenus de placement (pertes) » aux états financiers. Les gains (pertes) sur les contrats de change sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant. Leur amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Ameublement	5 ans

Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise, cette valeur ayant été déterminée par un évaluateur indépendant au moment du don.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

Dons de biens et de services

La Fondation reçoit parfois gratuitement des biens ou du matériel de diverses sources. Les dons importants de ce genre sont comptabilisés selon leur juste valeur estimative au moment du don.

La Fondation bénéficie aussi des services de bénévoles. Vu la difficulté d'en déterminer leur juste valeur, les dons de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

Répartition des dépenses

Les salaires, les avantages sociaux et les autres frais administratifs présentés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds représentent le montant total versé à ce titre durant l'exercice. Ces montants ne sont pas répartis sur une base fonctionnelle parmi les diverses activités de bienfaisance et les divers programmes de la Fondation.

État des flux de trésorerie

Il n'y a pas d'état des flux de trésorerie car la direction estime qu'il ne fournirait pas d'information additionnelle utile.

Changements à venir aux normes comptables

L'ICCA a annoncé que toutes les entités canadiennes publiant des états financiers, sous réserve de certaines exceptions dont les organismes à but non lucratif, devront adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) en tant que principes comptables généralement reconnus au Canada à compter des exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2011. La Fondation peut, à sa discrétion, adopter les IFRS.

L'ICCA a aussi annoncé que les organismes à but non lucratif du secteur privé canadien (c.-à-d. ceux qui ne sont pas contrôlés par l'État) devront adopter, d'ici le 1^{er} janvier 2012, un nouveau cadre d'information financière. S'ils le souhaitent, ils peuvent adopter ce nouveau cadre dès maintenant.

Quant aux organismes qui n'adopteront pas les IFRS mais qui opteront plutôt pour les nouvelles normes comptables relatives aux organismes à but non lucratif, elles devront se conformer aux normes comptables actuelles applicables aux organismes à but non lucratif, enrichies des nouvelles normes pour les entreprises. Ces dernières simplifient, à plusieurs égards, les dispositions de comptabilisation, d'évaluation et de présentation. Elles comportent également moins d'obligations d'information financière que les IFRS qui imposent, dans une certaine mesure, des normes différentes et élargies en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation.

La Fondation prévoit adopter les nouvelles normes applicables aux organismes à but non lucratif. Elle ne s'attend à ce que cette nouvelle façon de faire ait un impact important sur ses états financiers.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

3. Capital

La Fondation s'est conformée au chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA – Informations à fournir concernant le capital, où sont établies les normes de divulgation des renseignements sur le capital d'une entité – en l'occurrence la Fondation – et de gestion dudit capital.

En ce qui a trait à la gestion du capital de ses fonds de dotation, la Fondation a pour objectif de :

- conserver le capital de ses fonds de dotation de façon permanente; et
- produire des revenus de placement afin de financer les subventions de bienfaisance et les frais de service qui sont établis suivant des taux fixes.

À long terme, les revenus de placement devraient excéder les déboursés. Naturellement, comme les subventions et les frais de service sont établis selon des taux fixes, le montant réel déboursé au cours d'une année donnée sera forcément inférieur ou supérieur aux revenus de placement réels générés pour cette même année. L'objectif à long terme est cependant de veiller à conserver de façon permanente le capital des fonds de dotation. Pour de plus amples renseignements sur la politique de la Fondation concernant ses subventions et ses frais de service, se reporter à la note 5.

Le Comité des investissements de la Fondation fait des recommandations au Conseil d'administration sur tous les aspects de ses politiques de placement et de gestion des investissements. Chaque trimestre, le Comité passe en revue les actifs de la Fondation et l'état de ses investissements, et assure la conformité du programme d'investissement avec les politiques et procédures approuvées par le Conseil d'administration. Plus particulièrement, le Comité doit :

- recommander la nomination des conseillers en placements ainsi que leurs honoraires;
 - établir les objectifs et lignes directrices en matière de rendement des placements pour les conseillers;
 - surveiller le rendement des placements par rapport aux objectifs établis; et
 - rencontrer périodiquement les conseillers en placements.
-

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

4. Placements

Les placements à court terme de la Fondation sont les suivants :

Placements	2010		2009	
	Juste valeur		Juste valeur	
Espèces et quasi-espèces	4 761 \$	5%	4 938 \$	6%
Obligations				
Gouvernements	13 929	16	16 481	20
Sociétés	20 943	23	16 114	19
	34 872	39	32 593	39
Actions				
Canadiennes	21 006	24	20 486	24
Américaines	15 538	17	14 667	17
Étrangères (autres qu'américaines)	13 453	15	11 847	14
	49 997	56	47 000	55
Gain non réalisé (perte) sur contrats de change à terme de 7 400 \$ US (7 000 \$ US en 2009)	27	-	71	-
Autres placements				
Valeur de rachat de polices d'assurance-vie	354	-	378	-
	90 011 \$	100 %	84 982 \$	100%

Les placements ci-dessus ont un coût initial de 90 165 \$ (84 754 \$ en 2009).

Ces placements exposent la Fondation à des risques associés aux instruments financiers. Les risques les plus importants auxquels doit faire face la Fondation à cet égard, de même que les pratiques de gestion propres à chacun sont présentés ci-dessous.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

4. Placements (suite)

Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers en raison de ses activités de placement. Aussi, elle a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin d'éviter les risques excessifs de perte et de moins-value des actifs et de définir des attentes raisonnables quant au rendement des placements en tenant compte de leur nature. Le risque maximal lié aux placements auquel est sujet la Fondation est équivalent à la juste valeur de ses placements.

C'est d'abord et avant tout le Comité des investissements qui se charge de mettre en application les pratiques de gestion des risques de la Fondation. Il lui appartient d'examiner la politique de placement au moins une fois par année afin de s'assurer qu'elle est adaptée aux objectifs convenus de la Fondation en matière de déboursés. Le Comité travaille en outre de concert avec un conseiller en placements pour surveiller le rendement trimestriel obtenu par tous les gestionnaires de placements pour s'assurer qu'ils rencontrent les objectifs de placement de la Fondation. Le Conseil d'administration, sur la recommandation du Comité des investissements, peut décider de remplacer le conseiller en placements et l'un ou l'autre des gestionnaires de placements.

- *Risque de marché*

Le risque de marché, c'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement varient en raison des fluctuations des cours du marché. Les trois types possibles de risque du marché sont décrits ci-après.

Risque lié au taux de change

Le risque lié au taux de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations du taux de change de devises étrangères. La Fondation est exposée à un tel risque compte tenu de ses placements dans des titres étrangers. À la fin de l'exercice, la Fondation détenait 32 % (31 % en 2009) de la juste valeur de ses placements dans des instruments sujets aux fluctuations du taux de change. Le risque lié au taux de change sur la tranche des titres américains du portefeuille de la Fondation est géré au moyen de contrats de change à terme. En fin d'exercice, la Fondation avait couvert 48 % (50 % en 2009) de la juste valeur de ses titres américains. Une augmentation de 10 % de la valeur du dollar canadien entraînerait une diminution de 730 \$ (715 \$ en 2009) de la valeur des titres américains non couverts.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

4. Placements (suite)

- *Risque de marché (suite)*

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un investissement à revenu fixe varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les investissements à revenu fixe de la Fondation, qui englobent des obligations de gouvernements et de sociétés canadiennes dont la valeur est précisée ci-dessus, sont exposés à des risques liés aux taux d'intérêt. Règle générale, plus les termes à courir sont longs, plus le risque lié au taux d'intérêt est élevé. Le gestionnaire de placements de la Fondation prend des mesures dans le but gérer avec diligence le portefeuille d'obligations et d'atténuer les risques.

Au 31 décembre, les termes jusqu'à échéance des obligations étaient les suivants:

Échéance	2010		2009	
	Juste valeur	Part des obligations en %	Juste valeur	Part des obligations en %
Moins de 1 an	1 389 \$	4	1 547 \$	5
1 an à 3 ans	6 621	7	2 388	7
3 ans à 5 ans	9 322	27	5 813	18
5 ans à 7 ans	7 598	22	8 564	26
7 ans à 10 ans	7 884	22	9 842	30
Plus de 10 ans	2 058	6	4 441	14
	34 872 \$	100	32 595 \$	100

Au 31 décembre 2010, si les taux d'intérêt nominaux avaient augmenté (diminué) de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des obligations aurait (diminué) augmenté de 5,24 % (5,46 % en 2009).

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

4. Placements (suite)

- *Risque de marché (suite)*

Autre risque lié au prix

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des cours du marché (autres que les risques liés au taux d'intérêt ou au taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs particuliers à cet instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur la totalité des instruments financiers semblables négociés sur le marché. Conformément à ses politiques de placement, la Fondation doit répartir ses placements parmi un vaste éventail de valeurs mobilières et diversifier son portefeuille afin qu'il soit constitué d'actions canadiennes, américaines et étrangères. Des limites sont établies quant à la valeur d'un placement donné au sein du portefeuille et quant au nombre total d'actions en circulation. Les pertes maximales découlant du risque lié au prix correspondent à la juste valeur du portefeuille. Au 31 décembre 2010, une part de 49 997 \$ (47 000 \$ en 2009) du portefeuille était composée d'actions négociées sur des marchés actifs.

Analyses de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées dans cette note doivent être utilisées avec prudence car les variations sont hypothétiques et ne sont pas indicatives du rendement futur. Les sensibilités présentées ci-dessus ont été calculées à partir des soldes de clôture et leur montant variera en raison des fluctuations des soldes dans l'avenir. En outre, dans les analyses de sensibilité, l'incidence d'une variation d'une hypothèse particulière sur la juste valeur des instruments financiers a été calculée indépendamment de toute variation dans les autres hypothèses. Les variations réelles d'un facteur donné peuvent entraîner des variations d'un autre facteur, lesquelles peuvent amplifier ou neutraliser l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

- *Risque de crédit*

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte pour l'autre partie une perte financière. La Fondation est exposée à des risques de crédit au titre de ses espèces et de ses quasi-espèces, de ses obligations de gouvernements et de sociétés canadiennes et de ses contrats de change à terme en position de gain non réalisé. Les risques de crédit découlant de ces instruments financiers sont généralement limités à la juste valeur des placements dont la liste figure dans la Note 4 ci-dessus. La Fondation atténue ses risques de crédit en restreignant les obligations qu'elle détient à celles qui sont facilement négociables et, règle générale, à celles qui sont assorties d'une cote d'au moins A-. Au 31 décembre 2010, 100 % (100 % en 2009) de la juste valeur des obligations détenues par la Fondation était de cote A- ou mieux. Le gestionnaire de placements de la Fondation prend des mesures dans le but gérer avec diligence le portefeuille d'obligations et d'atténuer les risques.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

4. Placements (suite)

- *Risque de concentration*

Le risque de concentration représente le risque qu'un portefeuille fera l'objet d'une plus grande exposition en raison d'une concentration des placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres facteurs semblables. Le Comité des investissements de la Fondation atténue les risques de concentration en s'assurant que la composition du portefeuille est conforme à la politique de placement qui précise et limite la composition géographique du portefeuille et limite la valeur des placements individuels. Le Comité des investissements de la Fondation vérifie la concentration du portefeuille à chaque trimestre.

- *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente le risque de ne pas pouvoir produire suffisamment de liquidités ou de quasi-espèces, en temps opportun et de façon efficiente, pour satisfaire les besoins en dépenses de la Fondation. La Fondation atténue ses risques de liquidité en limitant ses placements aux instruments financiers qui sont largement distribués dans les marchés actifs et, par conséquent, dont elle peut facilement se départir.

5. Revenus de placement, subventions de bienfaisance et frais de service

Les revenus de placement des fonds de dotation servent à attribuer des subventions de bienfaisance et à régler les frais de service.

La politique de la Fondation sur le subventionnement à même des fonds de dotation stipule que le montant total des subventions de bienfaisance attribuées une année donnée à même un fonds de dotation est fixée à 4,25 % de la valeur marchande moyenne de clôture du fonds de dotation durant les 12 trimestres prenant fin le 31 décembre de l'année précédente. Cette politique vise à s'assurer que le niveau à long terme des subventions de bienfaisance sera stable. Le montant des subventions de bienfaisance d'une année donnée, calculé en vertu de la présente politique, sera transféré du fonds de dotation aux fonds pour distribution aux fins de bienfaisance le 1^{er} janvier de l'année d'attribution des subventions. Cette nouvelle politique de subventionnement a été approuvée par le Conseil d'administration en 2009 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

5. Revenus de placement, subventions de bienfaisance et frais de service (suite)

Dans le passé, la politique de distribution et de réinvestissement de la Fondation donnait des directives pour déterminer tant la part des revenus annuels de placement devant être affectée pour couvrir les subventions de bienfaisance et les frais de service que la part devant être réinvestie dans les fonds de dotation pour constituer une réserve afin de se prémunir à la fois contre l'inflation et des rendements de placement faibles. Chaque année, le Conseil d'administration établissait le niveau de distribution et de réinvestissement.

Voici les principaux éléments de la politique de subventionnement de la Fondation :

- plutôt que d'établir chaque année le niveau de distribution et de réinvestissement, comme le prévoyait la politique antérieure, le taux de subventionnement est fixé à 4,25 % ;
- le montant des subventions de bienfaisance d'une année donnée sera transféré du fonds de dotation, à même l'augmentation (diminution) du capital, aux fonds pour distribution aux fins de bienfaisance le 1^{er} janvier de l'année d'attribution des subventions, par opposition au 31 décembre de l'année précédente, comme le prévoyait la politique antérieure; et
- le critère sur lequel s'appuie l'application du taux est la valeur marchande moyenne des 12 trimestres précédents, plutôt que le solde mensuel moyen du fonds au cours de l'année, comme le prévoyait la politique antérieure.

La politique de la Fondation sur les frais de service stipule que les frais de service perçus de tous les fonds de dotation détenus et administrés sont calculés d'après la valeur marchande moyenne de clôture du fonds des 12 trimestres précédents, en utilisant l'échelle mobile suivante :

• Première tranche de 5 millions \$ d'un fonds	1,50 %
• Tranche suivante de 5 millions \$	0,75 %
• Tranche supérieure à 10 millions \$	0,25 %
• Fonds de bourses d'études	2,00 %

Par ailleurs, tous les fonds en transit non liés à un fonds de dotation seront assujettis dès réception à des frais de 2 %.

Les revenus de placement (perte) des fonds de dotation ont été constitués des éléments suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Intérêts et dividendes	2 735 \$	2 921 \$
Gains (pertes) de placements	2 166	9 248
	<u>4 901 \$</u>	<u>12 169 \$</u>

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

6. Biens immobiliers

La Fondation est copropriétaire de Fairfields, une propriété historique classée. Cette propriété est comptabilisée à la valeur d'expertise déterminée par un évaluateur indépendant au moment du don. Les dépenses de gestion et d'entretien de la propriété sont financées par un fonds de dotation désigné.

7. Immobilisations corporelles

	2010		2009
	Coût	Amortissement Accumulé	Valeur nette
Matériel informatique et logiciels	215 \$	208 \$	7 \$
Ameublement	42	41	1
	257 \$	249 \$	8 \$

8. Dons reportés

Assurance-vie

La Fondation a été désignée comme bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Au 31 décembre 2010, le montant estimé des polices d'assurance-vie dont la Fondation était le propriétaire et le bénéficiaire totalisait 3 988 \$ (4 247 \$ en 2009). Les primes payées au cours de l'exercice par les donateurs assurés ont totalisé 69 \$ (96 \$ en 2009). Ces montants sont comptabilisés comme revenus et dépenses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Certaines polices d'assurance-vie ont une valeur de rachat, valeur qui a été comptabilisée au montant de 354 \$ (378 \$ en 2009) dans les placements.

Legs

La Fondation a été désignée comme bénéficiaire de successions. Le montant de ces promesses de don est difficilement estimable.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2010 (en milliers de dollars)

9. **Bail**

La Fondation a conclu un bail qui viendra à échéance le 30 juin 2013 en ce qui a trait à la location de locaux à bureaux. Ce bail prévoit les montants bruts suivants. Une part de ces montants sera récupérée de sous-locataires.

2011	81 \$
2012	81
2013	<u>41</u>
	<u>203 \$</u>
